

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Écoles privées sous contrat d'association - Classes élémentaires - Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement - Convention du 26 juillet 2007 - Avenant n° 4

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon s'est engagée depuis de nombreuses années, aux côtés des services de l'Education nationale et d'instituts médico-éducatifs, dans une démarche d'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs familles, pour leur offrir des conditions d'accueil adaptées durant le temps scolaire, mais aussi durant les temps péri et extra scolaires.

A ce jour la Ville de Dijon compte 16 unités pour assurer l'accueil des enfants souffrant d'un trouble des fonctions motrices, cognitives, auditives ou du langage.

Pour renforcer cette politique d'inclusion, la Ville de Dijon s'est portée volontaire pour accueillir une unité d'enseignement externalisée de l'Institut médico-éducatif Saint Anne.

L'école élémentaire Drapeau pourrait être retenue dans ce nouveau partenariat, pour une mise en œuvre à compter du 6 janvier 2020.

Elle accueillerait 6 à 10 enfants encadrés par un enseignant spécialisé de l'Education nationale et deux éducateurs spécialisés de l'équipe éducative de l'IME.

A ce titre, une convention de création et de fonctionnement d'une unité d'enseignement doit être élaborée entre la Direction des services départementaux de l'Education nationale, l'Acodège et l'Agence régionale de santé.

Cette convention prévoit, en annexe, l'élaboration d'une convention entre l'établissement médico-social et la commune relative d'une part, à la mise à disposition des locaux et d'autre part, aux conditions de participation des enfants de l'unité externalisée sur les temps périscolaires.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'accueil d'une unité d'enseignement externalisée de l'Institut médico-éducatif Saint Anne à l'école élémentaire Drapeau,

2- approuver le projet de convention à conclure entre l'Acodège, la direction des services départementaux de l'Education nationale et la Ville de Dijon en vue de la mise à disposition des locaux, annexée au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

3- m'autoriser à signer la convention définitive.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ